

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de septembre 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour de septembre deux mille dix-sept (26/09/2017) à 15 h 10, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Est absent :

Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, et Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique (Mission développement Charlevoix).

17-09-01

MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Demande d'intervention du premier ministre relativement au dossier de l'Hôpital Saint-Joseph de La Malbaie (ajouter à l'ordre du jour de la séance ordinaire, s'il y a lieu);
- b) Réception de résolutions d'appui relative au dossier de l'Hôpital Saint-Joseph de La Malbaie;
- c) Appui à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs relatif à l'installation des compteurs d'eau;
- d) Suivi général.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Politique de soutien aux entreprises : présentation de dossier(s) :
 - Pronature La Malbaie;
 - Table Agro-Touristique de Charlevoix;
 - OBuro espaces d'affaires collaboratifs.
- b) Octroi d'un contrat pour Actions de communication – chantier transport à Memcom pour la somme de 1 500 \$ taxes incluses;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Établissement d'un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) pour les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est conforme au Cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors réseau routier de l'organisation de la sécurité civile du Québec;
- b) Dépôt d'une demande d'aide financière aux volets I et d'une demande d'aide financière au volet II du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique;
- c) Travaux à la sablière de Snigole relatifs à la problématique d'eau du printemps dernier, suivi;
- d) Prolongement de la politique des aînés et de son plan d'action régional pour l'année 2018;
- e) Entente relative à la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Saint-Siméon pour le secteur de Sagard–Lac Deschênes, demande de modification par la Municipalité;
- f) Nouveau responsable du poste de la MRC : suivi du processus d'embauche de la Sûreté du Québec;
- g) Champs de tir régional, suivi;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Écocentre de La Malbaie : projet de bail;
- b) Pont Snigole : suivi;
- c) Problématique des conteneurs isolés : suivi;
- d) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : suivi;
- e) Travaux divers : choix des entrepreneurs;
- f) Réserve de la biosphère : projet pilote et autres mesures du PGMR, suivi;
- g) Rencontre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) : participation à l'organisation du forum 2017;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Modification de la Politique pour la gestion des cours d'eau;
- b) Demandes adressées au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) relativement à la rivière Port-au-Persil;
- c) Octroi d'un mandat à monsieur Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre, afin de délimiter les lignes de crues du Saint-Laurent dans le secteur est de l'embouchure de la rivière Port-au-Persil;
- d) Acceptation d'un devis pour une étude de potentiel archéologique à Pointe-aux-Alouettes et invitation de firmes à déposer une offre de services;
- e) Entente de partenariat territorial en lien avec les MRC de la Capitale-Nationale : annonce des premiers projets soutenus;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Agrandissement de la MRC : suivi des travaux;
- b) Convention collective, suivi;
- c) États semestriels au 31 août 2017;
- d) Correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 5 septembre 2017 relative à un montant additionnel octroyé pour 2018 au Fonds de développement des territoires (FDT);
- e) Autorisation à Bell pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion situé à Sagard (projet Lac Deschênes F1699) et à Saint-Siméon (projet Lac-à-Jean F2781);
- f) Comité organisateur du Forum *Par notre propre énergie*, délégation d'un représentant de la MRC;
- g) Suivi de la rencontre de travail du 18 septembre dernier sur le projet d'entente de gestion du PADF 2018-2021;
- h) Confirmation de la date de fermeture du bureau pour la période des Fêtes;
- i) Rénovation cadastrale : avis relatif au début de la rénovation pour les secteurs de Baie-Sainte-Catherine et du TNO;
- j) Aéroport de Charlevoix, suivi;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC) ET DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVE À LA TENUE DU SOMMET DU G7

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

17-09-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2017.

17-09-03 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Sept 2017 », et ce, pour le mois de septembre 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Sept 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Sept 2017 », et ce, pour le mois de septembre 2017.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

17-09-04 **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC AU 31 AOÛT 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR, Aéroport, Transport collectif et adapté) au 31 août 2017.

c. c. M. Benoit Côté, vérificateur externe, cabinet comptable Benoit Côté comptable professionnel agréé inc.

17-09-05 **ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Septembre 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M^{me} Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC

17-09-06 **AGRANDISSEMENT DE LA MRC : PAIEMENT DU CINQUIÈME DÉCOMPTE À POINTCO INC. ET PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME ROBITAILLE, LAROUCHE, DÉRY ARCHITECTES**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 17-04-08-EX relativement à l'octroi du contrat de construction pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC à l'entreprise PointCo inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes en date du 18 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 16-05-05 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel à Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de monsieur Sylvain Larouche, architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer :

- Le paiement du cinquième décompte à l'entreprise PointCo inc., pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC, représentant la somme de 228 350,89 \$ taxes incluses, payée à même le budget de MDC au poste « construction nouveaux locaux »;
- Le paiement des honoraires professionnels pour la surveillance des travaux à Robitaille, Larouche, Déry, architectes, pour une somme de 5 058,90 \$ taxes incluses payée au budget développement économique poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-07

DÉNEIGEMENT DES SIÈGES SOCIAUX DE LA MRC ET DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À CLERMONT : OCTROI DU CONTRAT POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le 26 septembre 2017 à 11 h 15 sont les suivants :

| Soumissionnaires | Prix total de la soumission (excluant les taxes) |
|---------------------------|--|
| Déneigement Clément Néron | 40 500 \$, excluant les taxes |
| Simtrex inc. | 25 000 \$, excluant les taxes |
| Gestion L.R.W. inc. | 20 345,25 \$, excluant les taxes |

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de déneigement des sièges sociaux de la MRC et du poste de la Sûreté du Québec à Gestion L.R.W inc. pour la somme de 20 345,25 \$ plus taxes payée au budget de la MRC au poste « entretien stationnement MRC ».

Il est également résolu que le contrat soit d'une durée de trois ans, débutant à l'automne 2017 pour se terminer au printemps 2020.

c. c. M. Lucien Warren, Gestion L.R.W inc.
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-08 **SOUPER DE NOËL DES MAIRES : CHOIX DU LIEU, DE LA DATE ET DE LA CONTRIBUTION DES MAIRES**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que chaque élu renonce à une somme de 100 \$ sur sa rémunération totale du mois de décembre 2017 pour financer le souper de Noël des maires qui aura lieu le 15 décembre prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

17-09-09 **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS : AUTORISATION BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DU LIEU**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de participer financièrement au souper de Noël des employés de la MRC de Charlevoix-Est, comme prévu au budget 2017 et d'autoriser la tenue de l'événement à l'Aéroport de Charlevoix.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

17-09-10 **AUTORISATION D'INSTALLATION DE DEUX ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION POUR LES SITES NOMMÉS LAC-DESCHÊNES F1699 ET LAC-À-JEAN F2781, SITUÉS SUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité projette l'installation de deux antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de Sagard;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité s'est entendu avec le MERN, pour l'utilisation du site Lac Deschênes et que l'autre terrain, aussi en terre publique pour la construction d'une seconde tour de type haubanée de 91 mètres de haut est en processus de conclusion de demande locative;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a pris connaissance des projets d'implantation de ces tours de radiocommunication et de radiodiffusion, dont les plans d'arpentage ont été soumis à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a émis un avis de non-contravention au règlement en date du 21 juillet 2017 relativement à ces implantations;

CONSIDÉRANT QUE selon les communications reçues des spécialistes intervenant au dossier, la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable de l'autorité responsable de l'usage du sol relatif à l'emplacement proposé pour l'installation des tours est requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que la MRC Charlevoix-Est donne un avis favorable au projet d'implantation d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion pour les sites nommés Lac-Deschênes F1699 et Lac-à-Jean F2781, situés sur le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est, tel que soumis par Bell Mobilité à la MRC.

c. c. M. André Nepton, Aide-Tic, chargé de projet d'implantation pour Bell Mobilité

17-09-11 **COMITÉ ORGANISATEUR DU FORUM PAR NOTRE PROPRE ÉNERGIE, DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de nommer monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour siéger sur le comité organisateur du forum *Par notre propre énergie*.

17-09-12 **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 31 AOÛT 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels pour le TNO au 31 août 2017.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé

17-09-13 **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE PROJETS ET PRÉCISION À LA RÉOLUTION 17-08-07 AFFÉRENTE À L'ACCEPTATION D'UN PROJET**

CONSIDÉRANT la présentation de la recommandation du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE

| Projet | Porteur | Recommandé |
|---|--|--|
| PROJETS RÉGIONAUX | | |
| Aménagement des bassins d'organismes marins | Centre écologique de Port-au-Saumon | 10 000 \$ |
| PROJETS MUNICIPAUX | | |
| Réfection de la croix du cimetière de La Malbaie | Fabrique de la paroisse St-Laurent de Charlevoix-Est | 5 000 \$ (Ville La Malbaie) |
| Revitalisation du lac Nairne, analyses de sédiments | Municipalité de St-Aimé-des-Lacs | 7 100 \$ (Municipalité de St-Aimé-des-Lacs) |

Il est également résolu, que le montant de 40 000 \$ octroyé à la Ville de La Malbaie suivant l'adoption de la résolution numéro 17-08-17, soit réparti de la façon suivante :

- 25 000 \$ affecté au volet régional;
- 15 000 \$ affecté au volet municipal.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-14

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF):
RÉALISATION D'UN PORTRAIT DE L'OFFRE DE BOIS POUR LES UNITÉS
D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION 03**

CONSIDÉRANT QU'une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

CONSIDÉRANT QUE le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement des usines de transformation du bois constitue l'un des enjeux priorités par les TGIRT de la région et que l'élaboration d'une stratégie régionale de production de bois constitue une action stratégique visant à permettre à l'industrie de survivre à court terme, se transformer à moyen terme, mais également lui redonner un avantage compétitif sur le plan de la ressource;

CONSIDÉRANT QUE pour établir une stratégie régionale de production de bois, le portrait du bois qui a été offert en forêt publique au cours des dernières années doit être documenté;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du portrait de l'offre de bois requiert la contribution de ressources externes et que le PADF permet le financement d'une telle activité;

CONSIDÉRANT QUE l'identification des APIPL constitue une activité régionale au sens de l'entente de gestion pour l'objectif 1.1 du PADF survenue entre les MRC délégataire et que, par conséquent, l'autorisation à signer le contrat par la MRC responsable de l'activité doit être entérinée par le conseil de chacune des cinq MRC délégataires et financées à partir de chacune des enveloppes locales pour les activités liées à l'objectif 1.1 du PADF.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation pour obtenir des services professionnels pour réaliser le mandat a été tenu et qu'au terme de celui-ci, c'est la proposition de la firme Del Degan, Massé et associées inc. qui a obtenu le meilleur pointage et que sa proposition financière respecte le cadre budgétaire alloué au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil de la MRC autorise la MRC de Portneuf à signer l'entente de service d'une valeur de 35 480 \$ (taxes incluses) avec Del Degan, Massé et Associés inc. (Groupe DDM) pour le mandat de portrait de l'offre de bois pour les unités d'aménagement de la région 03;
- **QUE**, conformément à la proportion des surplus identifiés dans chaque MRC pour l'objectif 1.1 du PADF au 1^{er} avril 2017, la MRC défraye 14,01 % de la valeur du contrat, soit un montant de 4 970,75 \$ (taxes incluses) prélevé à même son enveloppe du PADF 2017-2018.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-15

APPUI À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) RELATIF À LA TARIFICATION RELIÉE À CERTAINS SERVICES ADMINISTRATIFS TOUCHANT NOTAMMENT LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN VERTU DES ARTICLES 103 À 110 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) relativement à la tarification reliée à certains services administratifs touchant notamment les travaux effectués en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est partage les motifs invoqués par l'AGRCQ dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est appuie l'AGRCQ dans sa démarche à l'effet d'exclure de la tarification reliée à l'exploitation de la faune, les travaux effectués en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales*.

c. c. Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

17-09-16

MODIFICATION DE LA POLITIQUE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a adopté la Politique pour la gestion des cours d'eau le 28 juin 2011 afin de définir le cadre d'intervention qu'elle entend appliquer quant aux obligations et responsabilités qui lui incombent à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et sous sa juridiction exclusive, en vertu des articles 103 à 108 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit assurer l'écoulement normal de l'eau en réalisant les travaux nécessaires lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction dans un cours d'eau qui menace la sécurité des biens ou des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC mène également des inspections préventives, en supplément de l'obligation stricte exigée par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de procéder à une modification de la Politique pour la gestion des cours d'eau de façon à ajouter, à la fin du dernier paragraphe de l'article 5 (Inspections préventives), la phrase suivante :

« De plus, trois inspections annuelles de la rivière Port-au-Persil, entre la route 138 et son embouchure, sont effectuées annuellement, soit le printemps, l'été et l'automne. »

17-09-17

DEMANDES ADRESSÉES AU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC (CEHQ) RELATIVEMENT À LA RIVIÈRE PORT-AU-PERSIL

CONSIDÉRANT QUE la rivière Port-au-Persil a connu des épisodes d'inondations récurrentes notamment lors des événements de pluies torrentielles de 1996, 2005 et 2011;

CONSIDÉRANT QUE dans un rapport d'expertise du CEHQ daté du 25 octobre 2011, il est écrit que « *le risque pour les personnes et la résidence associé à un événement hydrologique est élevé (imminent)* »;

CONSIDÉRANT QUE lors des inondations le chemin Port-au-Persil s'est brisé et le passage des véhicules n'y était plus possible ce qui a occasionné des frais importants pour réparer le chemin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est travaille à trouver des solutions pour que cette situation ne se reproduise plus;

CONSIDÉRANT QUE le CEHQ exploite un réseau d'environ 230 stations hydrométriques, dont une est située sur la rivière Malbaie, lesquelles permettent de documenter les régimes d'écoulement et de mieux prévenir les risques d'inondation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adresser les deux demandes suivantes au CEHQ :

- 1) Qu'une station de mesure de débit sur la rivière du Port-au-Persil soit installée, afin de documenter son régime d'écoulement et de mieux prévenir les risques d'inondation.
- 2) Que la rivière Port-au-Persil fasse l'objet d'un suivi par le service de prévention des inondations du CEHQ et que celui-ci instaure une procédure d'alerte, permettant à la MRC et à la municipalité d'être prévenues lorsque les risques d'inondation deviennent imminents.

17-09-18

OCTROI D'UN MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, AFIN DE DÉLIMITER LES LIGNES DE CRUES DU SAINT-LAURENT DANS LE SECTEUR EST DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE PORT-AU-PERSIL

CONSIDÉRANT les risques d'inondation connus pour les lots 24-3 et 30-1 à Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT QUE d'obtenir une cartographie des cotes de crues du fleuve Saint-Laurent permettra d'exercer un contrôle réglementaire afin de minimiser les risques d'inondation et la valeur des biens exposés à ces risques sur ces lots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à un arpenteur-géomètre, afin de délimiter sur une carte les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent pour les lots 24-3 et 30-1 à Port-au-Persil.

17-09-19

ACCEPTATION D'UN DEVIS POUR UNE ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE À POINTE-AUX-ALOUETTES ET INVITATIONS DE FIRMES À DÉPOSER UNE OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'action 2017 de l'Entente de développement culturel, la MRC a réservé des sommes pour étudier le potentiel archéologique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Pointe-aux-Alouettes possède un site archéologique identifié par le ministère de la Culture et des Communications et que la MRC souhaite le protéger et le mettre en valeur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire se doter d'une étude de potentiel archéologique pour ce site, dont les objectifs sont les suivants :

- Planifier l'aménagement et le développement du site en tout respect du potentiel archéologique;
- Délimiter les secteurs les plus susceptibles de receler des vestiges et des artefacts afin de les protéger;
- Délimiter les zones à faible potentiel archéologique afin d'y planifier les futures constructions;
- Obtenir de l'information et des documents pour la mise en valeur du site;
- Obtenir des recommandations et des propositions de mise en valeur du potentiel archéologique;
- Planifier un inventaire archéologique sur le site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le devis pour une étude de potentiel archéologique à Pointe-aux-Alouettes et d'inviter des firmes à déposer une offre de services.

17-09-20

FONDS COURS D'EAU : DÉPÔT DE DEUX PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds cours d'eau de la MRC de Charlevoix-Est vise notamment à soutenir et stimuler la réalisation de projets structurants dont les actions auront un impact positif sur la ressource en eau de la région, soit au niveau de la qualité de l'eau, de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques, ou de la sécurité de la population et de leurs biens;

CONSIDÉRANT le projet d'analyse de l'apport en phosphore au lac Nairne de 60 installations septiques vieillissantes déposé par la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

CONSIDÉRANT le projet de délimiter sur une carte les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent pour les lots 24-3 et 30-1 à Port-au-Persil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter de financer les deux projets précités à même le Fonds cours d'eau en octroyant les sommes suivantes :

| Projet | Porteur | Coût total du projet (\$) | Somme provenant du Fonds cours d'eau (\$) |
|---------------------------------------|-----------------------|---------------------------|---|
| Analyse de 60 installations septiques | Saint-Aimé-des-Lacs | 13 889 \$ | 4 000 \$ |
| Délimitation des cotes de crues | MRC de Charlevoix-Est | 1 200 \$ | 1 000 \$ |

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-21

PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE LA POLITIQUE DES ÂÎNÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET DE SON PLAN D'ACTION RÉGIONAL JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est s'est dotée en 2015 de sa toute première politique des aînés, incluant un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE cette politique et son plan d'action viennent à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a initié et réalisé la démarche MADA (municipalité amie des aînés) collectivement avec l'ensemble des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique adoptée est encore d'actualité et que les actions contenues au plan d'action n'ont pas toutes été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'est pas disposée à court et moyen termes à entamer et procéder à une démarche de renouvellement de sa politique et de celles de ses sept municipalités, incluant leurs plans d'action;

CONSIDÉRANT QU'après vérification de la MRC auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, qu'une fois la politique et les plans d'action échus, le PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – MADA) permet quand même le dépôt de projets si l'échéance des politiques et leurs plans d'action ne date pas de plus de 24 mois (mais ce délai pourrait éventuellement être revu à la baisse à 12 mois);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 la durée de la politique des aînés de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que son plan d'action régional.

c. c. Ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés
Municipalités de la MRC

17-09-22

DÉLÉGATION DE GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET GRAVIER – TRAVAUX RELATIFS À LA SABLÈRE 21M09-01 DE SNIGOLE, OCTROI D'UN MANDAT D'INGÉNIERIE ET D'UN MANDAT DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

CONSIDÉRANT l'événement de mai 2017 où l'apport d'eau dans la sablière 21M09-01 et la rupture d'un étang d'eau ont provoqué de l'érosion en aval de cette sablière;

CONSIDÉRANT la rencontre du 12 mai 2017 avec les intervenants concernés et les principaux entrepreneurs possédant des baux non exclusifs dans cette sablière et les actions prévues à la suite de cette rencontre, soit, entre autres, de confier un mandat pour préciser une intervention à réaliser dans la sablière pour prévenir un événement du même type dans le futur;

CONSIDÉRANT l'offre de service de M. Philippe Harvey, ingénieur (HARP Consultant), pour proposer une solution et réaliser des plans et devis d'une intervention;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Tremblay Fortin, arpenteurs-géomètres, pour réaliser un relevé topographique nécessaire à la confection des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer un mandat pour réaliser les plans et devis incluant une banque d'heures pour une somme pouvant aller jusqu'à 3 200 \$ maximum plus taxes à HARP Consultant et d'octroyer un mandat pour un relevé topographique à Tremblay Fortin, arpenteurs-géomètres, pour la somme de 1 520 \$ plus taxes, payées à même le surplus accumulé de la MRC de Charlevoix-Est au 31 décembre 2016 (partie réservée pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier).

17-09-23

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) : ENTENTE AVEC LA RÉSERVE DE LA BIOSPHÈRE DE CHARLEVOIX POUR LA RÉALISATION D'UN CATALOGUE D'ÉQUIPEMENTS DE TRI SÉLECTIF AINSI QUE POUR LA RÉALISATION ET LA DISTRIBUTION DE PROTOTYPES

CONSIDÉRANT QUE le PGMR 2015-2019 prévoit des mesures pour augmenter la performance de récupération des matières recyclables des institutions, commerces et industries (ICI);

CONSIDÉRANT la présentation de la Réserve de la biosphère de Charlevoix à la séance de travail du conseil des maires du 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déléguer la direction générale de la MRC pour signer une entente avec la Réserve de la biosphère de Charlevoix pour la réalisation d'un catalogue d'équipements de tri sélectif ainsi que pour la réalisation et la distribution de prototypes pour la somme de 15 000 \$;

Il est également résolu d'inclure cette somme au budget 2018 de la valorisation.

c. c. M. Antoine Suzor-Fortier, Réserve de la biosphère de Charlevoix
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-24

**DÉNEIGEMENT DU CHEMIN SNIGOLE POUR LES ANNÉES 2017-2022 :
OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement du chemin Snigole pour la période de l'automne 2017 au printemps 2022;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le mardi 26 septembre 2017 à 11 h, sont les suivants :

| Soumissionnaire | Prix de la soumission |
|--|-------------------------------|
| Transport & déneigement Jean-Marie Dufour inc. | 224 201,25 \$, taxes incluses |
| Jocelyn Harvey Entrepreneur inc. | 241 447,50 \$, taxes incluses |
| Fernand Harvey & Fils inc. | 284 563,13 \$, taxes incluses |
| Transport Simon Dufour inc. | 189 708,75 \$, taxes incluses |

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission de Transport Simon Dufour inc. est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de déneigement du chemin Snigole pour la période de l'automne 2017 au printemps 2022 à l'entreprise Transport Simon Dufour inc. pour la somme de 189 708,75 \$ taxes incluses payable en plusieurs versements à même le budget de la GMR au poste « entretien du chemin ».

c. c. M. Simon Dufour, président, Transport Simon Dufour inc.
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-25

LOGICIEL DE LA BALANCE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE À SIGMASYS D'UNE DURÉE D'UN AN

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la balance du Lieu d'enfouissement technique (LET);

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel doit être parfaitement adapté à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont besoin d'un soutien technique plus important dans la première année d'utilisation du nouveau logiciel;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir à jour le logiciel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de services pour la balance du Lieu d'enfouissement technique (LET) à Sigmasys pour une durée d'un an pour la somme de 1 390 \$ plus taxes payée au budget de la GMR au poste « divers ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-26 **ENTRETIEN DE LA MACHINERIE LOURDE : RECONDITIONNEMENT DU TURBO ET RÉALISATION D'AUTRES ENTRETIENS SUR LA CHARGEUSE PAR GARAGE LÉONCE ET HERMEL TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE des réparations urgentes sur la chargeuse sur roues du Lieu d'enfouissement technique (LET) ont été nécessaires pour éviter des bris majeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer au Garage Léonce et Hermel Tremblay le reconditionnement du turbo et la réalisation d'autres entretiens sur la chargeuse sur roues du Lieu d'enfouissement technique (LET) pour la somme de 12 596,64 \$ taxes incluses payée au budget de la GMR au poste « entretien machinerie lourde ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-27 **ENTRETIEN DE MACHINERIE LOURDE : REMPLACEMENT D'UNE POMPE SUR LE COMPACTEUR PAR GARAGE LÉONCE ET HERMEL TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE des réparations urgentes sur le compacteur du Lieu d'enfouissement technique (LET) ont été nécessaires pour éviter des bris majeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de payer au Garage Léonce et Hermel Tremblay le remplacement d'une pompe sur le compacteur du Lieu d'enfouissement technique (LET) pour la somme de 5 059,05 \$ taxes incluses payée au budget de la GMR au poste « entretien machinerie lourde ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-28 **CALIBRATION DES APPAREILS DE DÉTECTION DE GAZ DANS LES BÂTIMENTS : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE SERVICES TECHNOLOGIQUES A. C. INC.**

CONSIDÉRANT QUE les appareils de détection des gaz dans les bâtiments du Lieu d'enfouissement technique (LET) nécessitent une calibration annuelle;

CONSIDÉRANT QUE Services technologiques A. C. inc. est la seule entreprise connue à ce moment pouvant offrir ce service pour nos équipements de détection de gaz dans les bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service, d'une durée de trois ans, de Services technologiques A. C. inc. pour la calibration des appareils de détection de gaz pour la somme de 5 587,96 \$ plus taxes pour les trois années payée au budget GMR aux postes « entretien du bâtiment d'accueil » et « entretien du garage ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-29

OPÉRATION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DE DIESEL POUR LES ANNÉES 2017-2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de carburant diesel pour le Lieu d'enfouissement technique (LET) pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le 26 septembre 2017 à 11 h, sont les suivants :

| Soumissionnaires | Prix de la soumission incluant les taxes (par litre) |
|-------------------------------|--|
| Desroches - Groupe pétrolier | 1,0314 \$ |
| Shell (Chauffage P. Gosselin) | 1,0532 \$ |

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les achats seront payés à même les budgets d'opération du LET et au budget de la valorisation au poste « achat de carburant »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour la fourniture de carburant Diesel pour le LET et l'écocentre de Clermont d'une durée de deux (2) ans, soit pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 2017 et le 31 octobre 2019 à Desroches - Groupe pétrolier pour 1,0314 \$ le litre taxes incluses.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-30

MAINTENANCE DE LA BALANCE : OCTROI D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE RENOUVELABLE ANNUELLEMENT À AVERY WEIGH-TRONIX

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Avery Weigh-Tronix pour la maintenance annuelle de la balance;

CONSIDÉRANT la proximité du centre de service et la promptitude de cette entreprise à rendre les services attendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un contrat de maintenance à Avery Weigh-Tronix pour la somme de 816 \$ plus taxes par année, renouvelable annuellement, payée à même le budget de la GMR au poste « entretien de la balance ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-31

LOGICIEL DE LA BALANCE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL AUPRÈS DE METTLER TOLEDO

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Overdrive en place depuis 2009 ne peut plus être mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel devait être remplacé rapidement pour assurer les opérations au Lieu d'enfouissement technique (LET);

CONSIDÉRANT QUE la démonstration du logiciel faite au directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments l'a convaincu que le logiciel en titre est le meilleur choix sur le marché actuellement pour les besoins du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la balance au Lieu d'enfouissement technique (LET) auprès de Mettler Toledo pour la somme de 9 890 \$ plus taxes payée au budget de la GMR et répartie de la façon suivante :

- 5 000 \$ au poste « divers »;
- 3 000 \$ au poste « entretien balance »;
- 2 000 \$ au budget valorisation au poste « divers ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-32

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : AJOUT DE DEUX CAMÉRAS PAR MJS INC.

CONSIDÉRANT QUE des intrusions ont lieu au Lieu d'enfouissement technique (LET);

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité la MRC doit éviter ces intrusions;

CONSIDÉRANT QUE ces caméras permettront également d'avoir un suivi plus serré du tri des matières par les usagers de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le système de caméras actuel installé en 2009 ne permet pas une surveillance complète de la partie écocentre du LET;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MJS est l'installateur du système actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition de deux caméras supplémentaires au Lieu d'enfouissement technique (LET) auprès de MJS inc., pour la somme de 5 947,67 \$ taxes incluses payée au budget de la valorisation au poste « entretien de l'écocentre de Clermont ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT AU 31 AOÛT 2017

La directrice générale adjointe dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 août 2017.

17-09-33

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION DE PROJETS

CONSIDÉRANT la présentation des projets et les recommandations du comité d'investissement commun de la MRC faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de déléguer madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, pour signer avec les promoteurs le protocole d'entente élaboré à cette fin :

| PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES 2017-2018 | | |
|---|---|-------------------|
| Entreprise/ Organisme | Projet | Recommandé |
| Pronature La Malbaie inc. | Agrandissement du local actuel afin d'offrir un service de proximité spécialisé dans le domaine de la chasse et de la pêche sur le territoire de la MRC | 12 000 \$ |
| La Table Agro-Touristique de Charlevoix | Embauche d'une ressource pour le développement des outils marketing | 5 071 \$ |
| OBuro espace d'affaires collaboratif S.E.N.C. | Démarrage d'une entreprise permettant la location d'espace collaborative pour travailleur autonome | 1 800 \$ |

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-34

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ORGANISME LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI INC. POUR LE SERVICE D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

CONSIDÉRANT la présentation de l'offre de service par monsieur Martin Larouche, directeur général de Services de main-d'œuvre l'Appui inc., lors de la rencontre du comité de gouvernance qui s'est tenue le 19 septembre dernier;

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme de mettre en place un service d'accueil aux nouveaux résidents dans la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre aux futurs et nouveaux ménages résidents sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, plusieurs moyens de communication qui permettent d'entrer facilement en contact avec eux;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre déjà des services d'accueil et d'intégration, en particulier auprès des personnes immigrantes et travailleurs étrangers temporaires de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE Les Services de main-d'œuvre l'Appui inc. est un organisme spécialisé dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de moins de 35 ans, des personnes handicapées de tous âges, des personnes immigrantes et de toutes autres clientèles ayant recours au service de l'Atelier la Cire-Constance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de contribuer financièrement au service d'accueil aux nouveaux résidents offert par Les Services de main-d'œuvre l'Appui inc. pour une somme de 5 000 \$ non récurrente, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix et répartie de la façon suivante :

- Une somme de 3 434 \$ au poste « Investissement dans l'économie sociale, communications et autres »;
- Une somme de 1 566 \$ réservée à Place aux Jeunes Charlevoix.

c. c. M. Martin Larouche, directeur général de Services de main-d'œuvre l'Appui inc.
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-35

TRANSPORT ADAPTÉ : DEMANDES DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT la demande de L'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc. d'avoir accès au transport adapté dans le cadre de leurs activités d'octobre, novembre et décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le transport adapté est nécessaire pour plusieurs personnes désirant participer aux différentes activités organisées par L'Association des personnes handicapées de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'une somme sera financée dans le cadre de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix-Est en ce qui a trait à l'activité du 26 novembre au Domaine Forget;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est exceptionnelle et non récurrente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter la demande, à concurrence d'une somme de 1 500 \$, pour les transports de ces activités et répartie comme suit :

- Une somme de 350 \$ dans le cadre de l'entente de développement culturel (pour l'événement du 26 novembre au Domaine Forget);
- Une somme de 1 150 \$ payée à même le budget du transport adapté au poste « autre contrat transporteur ».

c. c. M^{me} Sylvie Breton, coordonnatrice, Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-36 **SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME : ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016-2017 ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT l'entente avec Emploi-Québec concernant la gestion du programme Soutien au travail autonome pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et d'accompagnement aux personnes admissibles afin de mettre sur pied des projets d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande à la MRC de produire une reddition de compte couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter la reddition de compte de l'entente relative au programme Soutien au travail autonome couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et de déléguer madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, à signer la reddition de compte.

c. c. M. Martin Thivierge, conseiller en partenariat, Emploi-Québec

17-09-37 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR ACTIONS DE COMMUNICATION – CHANTIER TRANSPORT À MEMACOM**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre du Développement social intégré (DSI);

CONSIDÉRANT QUE le soutien aux actions de communication par une firme spécialisée s'avère nécessaire dans le projet d'étude de faisabilité technique et financière du plan de transition;

CONSIDÉRANT la proposition de Memacom pour la réalisation de ce mandat pour la somme de 1 480 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à Memacom pour le soutien aux actions de communication dans le cadre du plan de transition des services de transport dans la région de Charlevoix pour la somme de 1 480 \$ payée à même le budget du développement social intégré.

c. c. M^{me} Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC)
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-38 **OPÉRATION NEZ ROUGE DE CHARLEVOIX-EST, DEMANDE DE PRÊT DES VÉHICULES DE LA MRC POUR LES HUIT SOIRÉES D'OPÉRATION, DU 1^{er} AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de prêter les deux véhicules de marque Toyota Prius de la MRC à l'organisme Opération Nez rouge de Charlevoix-Est durant les fins de semaine afin qu'ils servent de véhicules de accompagnement lors des soirées d'opération qui auront lieu les 1^{er}, 2, 8, 9, 15, 16, 22 et 31 décembre 2017.

c. c. M^{me} Marlène Simard, Opération Nez rouge de Charlevoix-Est

17-09-39 **FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX : CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 100 \$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix afin de contribuer à leur campagne de financement pour l'année 2017.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

17-09-40 **FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURES DE LOISIRS (FRIL) : ACQUISITION D'UN (1) BILLET POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 9 NOVEMBRE AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'acheter un billet pour le souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL), qui se déroulera le 9 novembre 2017 au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 100 \$.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-41 **ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU : PROJET DE VISITE D'UN CENTRE DE TRI**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ à l'école secondaire du Plateau pour la visite d'un centre de tri, payée à même le budget de la valorisation au poste « formation ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne administration, MRC

17-09-42 **DOSSIER HÔPITAL DE LA MALBAIE : TRANSMISSION D'UNE CORRESPONDANCE AU PREMIER MINISTRE POUR UNE DEMANDE DE RENCONTRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est souhaite avoir des réponses à ses questions relativement au sort de l'Hôpital de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier constitue un enjeu régional majeur et que de nombreuses questions demeurent sans réponse;

CONSIDÉRANT les inquiétudes des élus et de la population qu'ils représentent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, afin qu'il transmette, au nom du conseil des maires, une correspondance au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, afin de lui demander une rencontre relative au dossier de l'Hôpital de La Malbaie.

17-09-43

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté en 2011 sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et que cette stratégie est basée sur le constat que la consommation d'eau par habitant au Québec est supérieure à celle des autres états en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE par cette stratégie, le gouvernement impose des seuils limites de consommation d'eau pour les utilisateurs d'un aqueduc municipal et impose l'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de compteurs d'eau constitue une dépense majeure pour certaines municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, dont la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Kenny et résolu unanimement, d'appuyer la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dans sa démarche auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à la possibilité de laisser une latitude aux municipalités quant à l'installation des compteurs d'eau.

c. c. M^{me} Claire Gagnon, mairesse, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs
M^{me} Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

17-09-44

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 40, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée.

Sylvain Tremblay
Préfet

Caroline Dion
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe